

COMITE DE DIRECTION EXCEPTIONNEL
Réunion du 24 novembre 2018
Au TSF VOIRON

PRESIDENT

Mr. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S

Mme BRAULT

MM AGACI – BALDINO – BOUAT – BOULORD – CICERON – DA CUNHA VELOSO –
GIROUD GARAMPON – LOUIS – MALLET – MAZZOLENI – MONIER – RAYMOND –
SOZET – TRUWANT – VACHETTA - VEYRIER

ASSISTE

Mme BELOT

Séance ouverte à 8h40

ORDRE DU JOUR

Délibéré

Le Comité de Direction exceptionnel s'est tenu le samedi 24 novembre en amont de l'ouverture de l'Assemblée Générale .

Délibéré :

Afin de procéder à une plainte contre Monsieur ABELMOULA Bachir, pour atteinte à la considération du District de Football de l'Isère et aux membres de son Conseil d'Administration au visa de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881, d'une part et d'autre part, d'engager toutes autres sanctions judiciaires civiles, le Conseil d'Administration – Comité de Direction confie la défense des intérêts du District et ses membres du Conseil d'Administration à Maître Jean-Yves BALESTAS.

Les actions viseront à faire cesser la diffusion par Monsieur ABELMOULA des « lives » et publications diffusés sur Facebook et obtenir la réparation des préjudices subis par le District et ses membres du Comité de Direction qui sont visés de façon disqualifiante.

Délibéré voté à l'unanimité des membres présents le samedi 24 novembre 2018 à Voiron.

La commission des Arbitres du District ayant proposé Monsieur COBAN Husseyin, en tant que représentant des arbitres au sein de la commission d'Appel,

Monsieur JM. KODJADJANIAN perdant ce titre fait acte de candidature au sein de la dite commission d'Appel en tant que membre.

Le Comité de Direction valide sa nomination

Fin de séance 9h00

Le Président clôture le Comité de Direction.